

Violence envers les femmes en Turquie : question personnelle ou politique ?

vendredi 26 août 2011, par [Chiara Maritato](#)

Ce sont les chiffres qui à nouveau ont fait sonner l'alarme. Au cours des six premiers mois de l'année 2011, la préfecture de la province de Şanlıurfa, a dénombré 149 suicides dont deux tiers sont des femmes. Ces données, rapportées par la journaliste de Hürriyet Gül San avec le soutien de l'organisation Women's Associations Federation, sont à mettre en relation avec les chiffres de l'année 2010 dans la même région où le nombre de suicides s'élevait à 125. Les statistiques ne peuvent pourtant constituer le seul point de départ pour considérer le phénomène : il existe en effet un fort décalage entre les chiffres officiels fournis par l'Institut de Statistique de Turquie, et ceux publiés dans les rapports des ONG. Selon l'Institut de Statistique, seuls 45 suicides ont été enregistrés en 2010 pour la province de Şanlıurfa.

En passant sur la difficulté d'avoir des données objectives, il est à noter que dans la majeure partie des cas les suicides sont comptabilisés comme étant des décès normaux. Il s'agit d'une question cruciale dans le domaine de la violence faite aux femmes. Sujet lourd, en Turquie comme ailleurs. Mais aussi sujet « politique ». Le rapport d'Ayşe Gül Altınay et Yeşim Arat de 2009 avait montré comment certaines des opinions les plus répandues ne sont pas forcément validées par les faits ; c'est le cas de la dimension régionale des violences : l'opposition courante entre « zones rurales arriérées » et « zones urbaines modernes » aussi bien qu'entre « Est » et « Ouest », « turques » et « kurdes » sont des dichotomies souvent remises en cause par la réalité. Pour le cas des suicides, par exemple, on retrouve d'un côté des explications qu'on peut classer comme « politiques » - liées aux migrations forcées des villages de l'Est vers les grandes villes, et d'un autre côté des explications dites « traditionnelles » ou « religieuses », c'est-à-dire liées aux mariages forcés ou à la polygamie. En Turquie aussi, en reprenant les mots de la célèbre féministe Carol Hannisch, « personal is political », si on considère le rôle des organisations féministes dans la prise de conscience du phénomène.

C'est à partir des années 1980 que l'implantation des associations de femmes a beaucoup progressé en Turquie. La marche de solidarité avec les femmes battues de 1987 a signé dans ce sens le début d'une mobilisation militante des associations ; ces dernières s'étant engagées à plusieurs reprises de façon à éviter que leur combat ne soit marginalisé. Avec le temps, les campagnes ont été de plus en plus structurées, revendiquant une approche différente envers les agressions, ainsi qu'un changement dans la perception publique et dans les mots employés pour décrire la violence. L'activité de lobbying de certaines associations telle Kamer (fondée en 1997 et active aujourd'hui dans 23 départements de l'Est et du Sud Est de l'Anatolie) ou Mor Çatı ont ainsi rendu possible une conscientisation plus large du phénomène, mais aussi des avancées politiques et sociales.

À cela il faut ajouter d'autres mesures, fruit d'une collaboration entre l'État et les organisations féministes. C'est le cas de la loi n°5393 sur les municipalités de 2005 qui enjoint les municipalités qui comptent plus de 50 000 habitants d'ouvrir des centres d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violences. Sur ce sujet, on consultera avec profit l'article de Berna Ekal, « Women's Shelters and Municipalities in Turkey : Between Solidarity and Benevolence » publié dans EchoGéo. Le texte en soi est l'objet de critiques concernant la gestion et l'implantation de ces centres, et toutes les municipalités concernées n'ont pas ouvert de centres - loin s'en faut. Cependant, c'est dans ce cadre que l'organisation Mor Çatı a collaboré avec la municipalité de Beyoğlu (Istanbul) de 2006 à 2008, en gérant un centre d'hébergement. Un épisode revendiqué par les associations de femmes mais qui n'est resté qu'au niveau de l'expérimentation, si l'on considère que la majeure partie de ces centres sont administrés par l'État.

Vis-à-vis des données actuelles, la politique ne semble pourtant pas méconnaître la gravité du phénomène

: dans le dernier mois se sont multipliées les critiques par rapport aux violences domestiques. En juillet 2011, au lendemain de la publication des chiffres sur l'augmentation des suicides des femmes en Anatolie, la ministre de la Famille et des Politiques Sociales, Fatma Şahin, a parlé d'« émergence » et s'est dite ouverte à des collaborations avec les ONG. De son côté, le Président Abdullah Gül a annoncé un plan d'action pour améliorer l'efficacité des services légaux et administratifs mis en place pour endiguer les violences faites aux femmes. De plus, l'utilisation de moyens technologiques a été envisagée avec la mise en place de bracelets électroniques par le Centre « Ankara Life Support » ; le projet a enregistré en six mois environ 7.000 appels à l'aide de la part des femmes. De même, le « Human Right of Women and Girls Protection and Development Program » lancé par les Nations Unies en 2007 a vu la création de villes « amies des femmes » ; le programme a pour objectif d'évaluer les projets mis en place pour les femmes ainsi que les services et les mesures de soutien aux droits des femmes. Il s'agit d'un projet lié aux administrations locales ayant pour objectif de favoriser un environnement équitable s'appuyant sur le développement d'organisations et de commissions de femmes pour les femmes. Même au niveau international, des mesures semblent confirmer un engagement politique : en mai 2011, la Turquie a été parmi les États les plus mobilisés dans la signature de la Convention du Conseil Européen pour la lutte contre la violence envers les femmes.

Comment expliquer donc cette recrudescence d'agressions envers les femmes ? Et comment gérer le nombre toujours élevé de violences domestiques en Turquie ? Ces dernières années les organisations féministes orienté le débat politique en faveur de l'évolution de la législation et de moyens de protection plus efficaces. En même temps, elles ont mené des campagnes non plus d'opposition au gouvernement, mais plutôt de coopération et de coordination avec l'administration. Une tâche fondamentale, si on considère que dans la plupart des cas ce sont l'absence d'écoute et de centres d'accueil qui rendent impossible, pour les victimes, de sortir de leur isolement.

Sources

Article original publié le samedi 20 août 2011 sur le site de l'OVIPot sous le titre « [Violence envers les femmes : question personnelle ou politique ?](#) »